

## **AVERTISSEMENT IMPORTANT**

*Il est expressément précisé que le présent document ne constitue qu'un document de travail mis à la disposition du public à titre strictement consultatif et informatif.*

*Le présent document ne retranscrit donc pas nécessairement avec exactitude la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de notre commune telle qu'elle est actuellement en vigueur.*

*Ce document de travail ne saurait prévaloir sur la documentation d'urbanisme de notre commune telle qu'elle a été officiellement adoptée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et qui seule fait foi.*

*En conséquence, pour connaître la teneur exacte de la documentation d'urbanisme de notre commune actuellement en vigueur, le public est invité à se renseigner auprès du service compétent de la commune de Strassen. »*

